

Communiqué de presse apisuisse, 21.11.2016

Prise de position d'apisuisse à propos du « plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires ».

L'utilisation de pesticides dans l'agriculture, mais également dans les espaces publics ou dans les jardins privés a plusieurs effets négatifs sur l'environnement. Pour minimiser ce risque, la confédération a proposé cet été un plan d'action et a invité les parties intéressées à prendre position. Les apiculteurs et apicultrices ont émis leurs arguments.

apisuisse est l'organisation faîtière des trois associations apicoles, la VDRB (Verein deutschschweizerischer und rätoromanischer Bienenfreunde), la SAR (Société Romande d'Apiculture) et la STA (Società Ticinese di Apicoltura). *apisuisse* représente les intérêts de ses membres, soit 17'000 apicultrices et apiculteurs en Suisse, ainsi que ceux de nos abeilles mellifères. La prise de position a comme fil rouge l'abeille mellifère, mais les autres insectes pollinisateurs, tels que les abeilles sauvages et les papillons bénéficieront également des mesures proposées.

Grâce à leur travail de pollinisation, les abeilles jouent un rôle primordial pour l'alimentation humaine et animale, ainsi que pour la conservation des écosystèmes. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont importants. Volant de fleur en fleur pour recueillir du nectar et du pollen, les abeilles entrent en contact avec tous les pesticides utilisés pour traiter les plantes. Les abeilles sont souvent considérées comme des indicateurs environnementaux, ou bio-indicateurs. Si les abeilles sont menacées, cela signifie aussi que l'équilibre est rompu dans notre environnement. De nombreux facteurs contribuent à leur disparition : les maladies bactériennes du couvain, le parasite *varroa* importé en Suisse, ou l'approvisionnement alimentaire insuffisant, conséquence d'une agriculture intensive. La menace supplémentaire que représentent les pesticides a longtemps été sous-estimée. En effet, la mort immédiate d'abeilles suite à un empoisonnement aigu ne représente qu'une partie du problème. D'innombrables publications scientifiques ont récemment démontré que les effets sublétaux des pesticides nuisent durablement à la santé des abeilles. Certains insecticides très puissants du groupe des néonicotinoïdes sont particulièrement problématiques. D'autres substances, bien que considérées non toxiques pour les abeilles en soi, présentent de grands risques quand elles agissent en combinaison avec d'autres produits, effet cocktail. En résumé, les résultats de recherches récentes démontrent de nouveaux effets indésirables des pesticides sur les abeilles. Ces effets n'ont pas été pris en compte lors de l'accréditation de ces produits.

Selon la culture, les frais pour les pesticides ne représentent qu'une petite partie des coûts de production. Ces coûts sont souvent inférieurs à ceux d'autres méthodes de lutte alternative.

Aucune incitation particulière n'est mise en place afin de renoncer à l'utilisation de produits chimiques de synthèse. Dans notre monde dominé par l'argent, seule une taxe d'incitation aurait un impact durable. Ceci serait d'autant plus le cas si l'argent ainsi obtenu serait réservé à la recherche et au développement de solutions alternatives. Par ailleurs, il est

incompréhensible que les pesticides ne soient taxés qu'au taux réduit de TVA. Une augmentation de ce taux pourrait se faire très rapidement et ces fonds supplémentaires utilisés pour soutenir des approches alternatives, ou pour compenser des quantités de production inférieures.

Il est plaisant de constater que de nombreux experts de la Confédération, des cantons et de la recherche se soient intensément penchés sur la problématique des pesticides. Cependant, nous sommes confrontés ici à une question fondamentale: pourquoi devrait-on accorder plus de chances de succès à ce plan d'action qu'aux efforts précédents? Le concept de lutte intégrée développé dans les années 1970 comprend déjà les éléments essentiels d'une utilisation réservée de pesticides : le contrôle des parasites par des produits chimiques de synthèse ne devrait se faire qu'en dernier recours. Les idées et concepts proposés sont bons, mais il manque la volonté de fixer des objectifs quantifiables, de définir la façon dont les concepts sont mis en œuvre efficacement et de spécifier des mesures à prendre si ces objectifs ne sont pas atteints dans un laps de temps défini.

Comme porte-parole des abeilles, apisuisse exige les mesures suivantes qui ne figurent que partiellement dans le plan d'action:

-Aucun nouveau pesticide ne doit être autorisé avant que des méthodes reconnues au plan international pour évaluer les effets sublétaux et chroniques (notamment suite à une administration systémique) des produits ne soient disponibles. Cela concerne également l'utilisation combinée de plusieurs pesticides. De plus, les effets de tous les produits actuellement autorisés devront être vérifiés.

-L'utilisation de trois néonicotinoïdes particulièrement toxiques pour les abeilles (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine), pour lesquels un moratoire temporaire est en vigueur pour certaines applications, est à interdire de manière globale.

-L'utilisation de pesticides agissant de manière systémique devrait être autorisée uniquement pour des plantes qui ne font pas partie de la flore mellifère.

-Dans des cultures butinées par les abeilles, les pesticides doivent être appliqués en dehors des heures de vol des abeilles.

apisuisse pense que l'utilisation de produits chimiques de synthèse comme pesticides devrait être évitée. Les apiculteurs et apicultrices sont convaincus que ce plan d'action peut présenter une grande opportunité pour tout le monde. apisuisse est convaincu qu'avec une mise en œuvre rapide et efficace, les mesures proposées seront rapidement atteintes, de sorte que nos enfants puissent continuer de profiter du travail bénéfique de nos abeilles.

Contacts

Pour de plus amples renseignements veuillez s.v.p. vous adresser à :
Sonia Burri-Schmassmann, présidente de la Société Romande d'Apiculture (SAR)
Tél. 032 422 46 32, e-mail sonia.burri@burri-p.ch

La prise de position complète d'*apisuisse* (en allemand) peut être téléchargée du site de la VDRB (www.vdrb.ch).